

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-29 du 9 mars 2011 portant nomination au groupe de travail
« trali et surcharges », à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSM1130222S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-13, L. 5311-1, R. 1221-22 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 9 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale d'hémovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2009-125 du 17 juillet 2009 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail « trali et surcharges »,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail « trali et surcharges » les personnalités dont les noms suivent :

M. AGUILON (Philippe).
M. CALDANI (Cyril).
Mme CANIVET (Nathalie).
M. FABRIGLI (Patrick).
M. MERTES (Paul Michel).
M. MULLER (Jean-Yves).
M. OZIER (Yves).
M. PIQUET (Yves).
M. RENAUDIER (Philippe).
Mme RIEUX (Claire).
M. TAZEROUT (Mahdi).
Mme TROPHILME (Catherine).

Article 2

Sont nommés respectivement président et vice-président du groupe de travail :

M. OZIER (Yves).
M. RENAUDIER (Philippe).

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère la santé.

Fait le 9 mars 2011.

Le directeur général,
D. MARANINCHI